

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 198

22 janvier 2014

SOMMAIRE

3i Scandferries Chartering Invest S.à r.l.	9466	Karella Holdings S.à r.l.	9475
Alucard Finance Holding S.A.	9486	LDV Management II Aerium IV Holding S.C.A.	9458
Aphilion SIF	9486	LFG London Financial Group S.A.	9500
Bilco Limited, S.A.	9494	Mayroy	9471
Café l'Ancien S.à r.l.	9465	Miller Holdings S.A.	9475
Castelino Investments S.A., SPF	9464	Novadelta Luxembourg	9493
Dictea SA	9458	Ortika Investments S.à r.l.	9499
Ech Finco S.à r.l.	9461	Ouvea Investment S.A.	9471
Enero Warehouse Leasing Finance S.à r.l.	9458	Panel S.A.	9474
EOI Sykes S.à r.l.	9458	Participh S.à r.l.	9486
Fimiproperties S.A.	9500	PB2 S.à r.l.	9471
FoamCo 2	9470	PBN Investment S.A.	9471
Geoplan II S.à r.l.	9463	Pendekar Holdings (Meghnaghat) S.à r.l.	9472
GES Maritime S.A.	9463	Potsdamer Holding 188-192 S.à r.l.	9472
Gestion Hôtelière S.à r.l.	9502	ProLogis European Holdings XX S.à r.l.	9471
HC Leo S.A.	9465	ProLogis UK CCXIII S.à r.l.	9474
Heliotrope S.A.	9493	ProLogis UK CCXL S.à r.l.	9500
H.R. Investment S.A.	9459	RANCOIS Holding S.A., société de gestion de patrimoine familial	9499
IM Asset Management SA	9488	Sealux International S.A.	9501
International Artsana S.A.	9493	Sealux International S.A.	9501
International Chemical Investors VIII S.A.	9500	Sunset S.à r.l.	9489
KANDAHAR (Luxembourg) N°2 LIMITED S.à r.l.	9492	T&F Capital Trustee Limited Luxembourg S.A.	9487
KANDAHAR (Luxembourg) N°3 LIMITED S.à r.l.	9492	T&F Capital Trustees S.A.	9487

LDV Management II Aerium IV Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 105.050.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013175904/9.
(130215021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Dictea SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 136.456.

Aux Actionnaires de la Société

Par la présente, je vous informe que nous démissionnons de notre fonction de commissaire de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.
AUDIEX S.A.

Référence de publication: 2013180738/12.
(130220262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Enero Warehouse Leasing Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.
R.C.S. Luxembourg B 136.254.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 décembre 2013 que M. Robert BART-LETT, né le 24 juin 1977 à Pembury (Royaume - Uni), ayant son adresse professionnelle au 1^{er} étage, Connaught House, 1 Burlington Road, Dublin 4, Irlande, a démissionné, avec effet au 20 décembre 2013, de son mandat de MAFW gérant de la Société.

Le conseil de gérance de la Société est donc dorénavant composé comme suit:

- Gérants indépendants: Charles ROEMERS et Jean-François TRAPP;

et

- MAFW Gérants: Brian WHEATLEY et Philip POWELL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180772/18.

(130220528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

EOI Sykes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.489.250,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 80.583.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 20 décembre 2013

- La société TEAMAUDIT S.A., réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 67, rue Michel Welter à L- 2730 Luxembourg, est nommée réviseur d'entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour EOI SYKES S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2013180777/15.

(130220907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

H.R. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 66.631.

L'an deux mille treize, le trois décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme la société anonyme «H.R. INVESTMENT S.A.», (la «Société»), établie et ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 66.631, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 9 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 912 du 17 décembre 1998,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Maître Jean-Joseph WAGNER, en date du 26 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 60 du 16 janvier 2004, suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1939 du 20 septembre 2010 et suivant acte reçu par ledit notaire Maître Jean SECKLER en date du 30 octobre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Michela KLEMKE, employée privée, demeurant professionnellement à L-1746 Luxembourg, 1 rue Joseph Hackin.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Caroline WOLFF, employée privée, demeurant professionnellement à L-1746 Luxembourg, 1 rue Joseph Hackin.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roberto MANCIOCCHI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1746 Luxembourg, 1 rue Joseph Hackin.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du Luxembourg en Italie et, par conséquent, changement de nationalité de la Société sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités italiennes compétentes.

2. Détermination du siège social à Milan en Italie.

3. Détermination de la forme sociale et, par conséquent, de la raison sociale de la Société en vertu des lois italiennes, modification et refonte subséquente des statuts de la Société conformément aux prescriptions de la loi italienne;

4. Fixation du terme de la Société au 31 décembre 2030.

5. Délibération que par le transfert du siège social la Société n'est pas dissoute au Luxembourg ni liquidée et gardera sa personnalité juridique, en conséquence ce transfert comportera aussi le transfert en Italie de tous ses avoirs, de tout l'actif et de tout le passif, tout compris et rien omis;

6. Approbation des comptes sociaux, bilans et comptes économiques;

7. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;

8. Nomination d'un représentant ad hoc au Luxembourg pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prêter tout autre service qui peut encore se manifester dans le Grand-Duché en conséquence des délibérations ci-dessous;

9. Nomination d'un représentant ad hoc en Italie pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prêter tout autre service qui peut encore se manifester en Italie en conséquence des délibérations ci-dessous;

10. Acceptation de la démission de tous les titulaires de fonctions dans les organes sociaux, vote de leur quitus et nomination de nouveaux titulaires;

11. Soumission des décisions proposées sous les points 1 à 12 de l'ordre du jour à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par l'autorité italienne;

12. Divers.

B) Que l'actionnaire unique SERVIZIO ITALIA S.P.A., société par actions de droit italien, avec siège au 7, Via Vittorio Veneto, I-00187 Rome, matricule fiscale et inscription au Registre des Entreprises de Rome n° 00451690580, ici représenté par Monsieur Roberto MANCIOCCHI, prénommé, ainsi que le nombre d'actions qu'il possède, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire qui le représente, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'actionnaire unique représenté, signée «ne varietur» par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que l'actionnaire unique présent ou représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée décide:

- de transférer le siège social de la Société du Luxembourg à Milan en Italie et, par conséquent, de reconnaître le changement de nationalité de la Société avec transformation d'entité de droit luxembourgeois en une entité de droit italien, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités italiennes compétentes;
- d'établir le siège social de la Société en Italie Via de Amicis n° 25, I-20123 Milano, et de conserver tous les livres et dossiers comptables de la Société au siège social, pour les besoins de l'article 2478 du Code Civil italien;
- de changer la forme sociale de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée soumise aux dispositions légales et réglementaires applicables aux "Società à responsabilità limitata" de droit italien, de changer le nom de la Société de «H.R. INVESTMENT S.A.» en «HUBERT S.r.l.»;
- de confirmer le capital social de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-), entièrement versé, à attribuer aux membres en proportion de leur participation au capital social;
- de modifier et de procéder à une refonte des statuts de la Société afin de les conformer aux prescriptions de la loi italienne, (une version des nouveaux statuts restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec l'acte);
- de fixer le terme de la Société au 31 décembre 2030.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que et par le transfert de son siège social en Italie la Société emporte en Italie tous ses avoirs, tout son actif et tout son passif, tout compris et rien excepté, sans dissolution de la Société et sans qu'il soit procédé à sa liquidation, qui continuera d'exister dorénavant sous la nationalité italienne avec le maintien de sa personnalité morale.

Troisième résolution

L'assemblée examine et approuve, les comptes sociaux à savoir les bilans, les comptes de pertes et profits arrêtés en date du 30 novembre 2013 tels que ces comptes sont soumis à l'assemblée par le conseil d'administration.

Ces comptes sociaux sont à considérer comme comptes de clôture au Luxembourg et en même temps comme comptes d'ouverture en Italie, comme pays d'accueil, une copie dudit bilan, après signature «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec l'acte.

Quatrième résolution

L'assemblée vote la décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire aux comptes en fonction pour l'exécution de leurs fonctions jusqu'à la date de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée confère à Monsieur Roberto MANCIOCCHI, employé, demeurant professionnellement à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, tous pouvoirs pour représenter seul la Société au Grand-Duché de Luxembourg devant toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes restant encore à accomplir en relation avec le transfert du siège et l'abandon de sa nationalité.

Sixième résolution

L'assemblée donne procuration à Monsieur Umberto SIGNORINI, demeurant professionnellement à I-20123 Milano, Via de Amicis, n° 25, pour représenter seul la Société en Italie devant toutes les instances administratives, fiscales et autres nécessaires ou utiles relativement aux formalités à la suite du transfert de siège de la Société et du changement de sa nationalité, comme dit ci-avant.

Septième résolution

1) L'assemblée accepte la démission de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes qui ont été en fonction jusqu'à présent, confirmant que quitus leur est donné pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

2) L'assemblée fixe le nombre des administrateurs à 1 (un) et appelle aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Umberto SIGNORINI, né à Milan (I) le 28 juin 1941 et demeurant professionnellement à Milan, I-20123, Via E. De Amicis n° 25, jusqu'à révocation de son mandat ou sa démission.

3) L'assemblée décide de ne pas procéder à la nomination d'un collège de commissaire aux comptes.

Huitième résolution

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par l'autorité compétente italienne. Ce refus, pour quelque raison que ce soit, entraînera de plein droit la résolution rétroactive de ces décisions et le retour à la situation de la Société à la date d'aujourd'hui.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.200,- EUR.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Michela KLEMKE, Caroline WOLFF, Roberto MANCIOCCHI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 décembre 2013. Relation GRE/2013/4941. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176783/122.

(130216038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Ech Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.617.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Ech Finco S.à r.l." (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 33A, avenue J.F. Kennedy L-1855, Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 109617, incorporated by deed of Me Henri Hellinckx, notary, on June 20, 2005, published in the Luxembourg Memorial C number 1240 on November 21, 2005 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed enacted on August 5, 2008, published in Memorial C, number 2315, page 111114, on September 23, 2008.

There appeared:

"Ech S.A.", a Société Anonyme with registered office at 33A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 109467 (the Sole Shareholder), hereby represented by Ms Sara Lecomte, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 15 November 2013, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
2. Appointment of Ech S.A. a Luxembourg company with registered office at 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as liquidator (the "Liquidator");

3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;

4. Approval the interim accounts of the Company as at 31 October, 2013;

5. Discharge of the directors of the Company for the accomplishment of their respective mandates; and

6. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder passes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint "Ech S.A.", a Luxembourg company with registered office at 33A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the interim accounts of the Company as at 31 October 2013.

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to grant full and total discharge to the board of directors for the accomplishment of their respective mandates until today. There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la société «Ech Finco S.à r.l.», une société à responsabilité limitée (la "Société"), ayant son siège social au 33A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 109617, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx en date du 20 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1240 du 21 novembre 2005 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 5 août 2008, publié au Mémorial C, N°2315, page 111114 du 23 septembre 2008.

A comparu:

«Ech S.A.» (société anonyme) avec siège social au 33A, avenue J.F Kennedy L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109467 (l'Associé Unique),

Ici représenté par Mme Sara Lecomte, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 15 novembre 2013, Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Ech S.A. société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège au 33A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Approbation de la situation intérimaire de la Société pour la période du 1 janvier au 31 octobre 2013;
5. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;
6. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer «Ech S.A.» société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège au 33A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver la situation intérimaire de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 octobre 2013.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 novembre 2013. Relation: LAC/2013/53524. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013176657/124.

(130215963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Geoplan II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 27.566.

Les Comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen le 20/12/2013.

Pour GEOPLAN II S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2013179853/12.

(130218981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

GES Maritime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 148.977.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GES MARITIME S.A.
Gabriele HIRSCH / Sandrine JARAMILLO
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013179855/12.

(130219708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Castelino Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.092.

L'an deux mille treize, le quatrième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens des dispositions de la loi du 11 mai 2007, régie par les lois du Luxembourg "CASTELINO INVESTMENTS S.A., SPF", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 154092 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1640 du 12 août 2010.

L'Assemblée est présidée par Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

La Présidente désigne Madame Catherine BORTOLOLOTTO, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Amaury LUDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation;
2. Désignation d'un liquidateur et détermination de ses prérogatives;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes jusqu'au jour de la liquidation;
4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "Merlis S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111320, en tant que liquidateur (le "Liquidateur") de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée confère pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. VIGNERON, C. BORTOLOTTI, A. LUDES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2013. LAC/2013/55422. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176571/81.

(130215577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Café l'Ancien S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 77, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 90.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176565/9.

(130215714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

HC Leo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 182.475.

Les statuts coordonnés au 12/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 18/12/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013176810/12.

(130216437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

3i Scandferries Chartering Invest S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.500.000,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 153.209.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of December,

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

THERE APPEARED

3i Europartners Va L.P., a limited partnership, having its registered office at 16, Palace Street, SW1E 5JD London, United Kingdom, registered with the Companies House London under number LP 11419	2,972,898 class A1 shares 20,847 class A2 shares 20,847 class A3 shares 20,847 class A4 shares 20,847 class A5 shares 20,847 class A6 shares 20,847 class A7 shares 20,847 class A8 shares 20,847 class A9 shares 20,847 class A10 shares
3i Europartners Vb L.P., a limited partnership, having its registered office at 16, Palace Street, SW1E 5JD London, United Kingdom, registered with the Companies House London under number LP 11420	3,295,337 class A1 shares 23,109 class A2 shares 23,109 class A3 shares 23,109 class A4 shares 23,109 class A5 shares 23,109 class A6 shares 23,109 class A7 shares 23,109 class A8 shares 23,109 class A9 shares 23,109 class A10 shares
3i Pan European Buyouts 2006-08A L.P., a limited partnership, having its registered office at 16, Palace Street, SW1E 5JD London, United Kingdom, registered with the Companies House London under number LP 11276	2,637,788 class A1 shares 44,372 class A2 shares 44,372 class A3 shares 44,372 class A4 shares 44,372 class A5 shares 44,372 class A6 shares 44,372 class A7 shares 44,372 class A8 shares 44,372 class A9 shares 44,372 class A10 shares
3i Pan European Buyouts 2006-08B L.P., a limited partnership, having its registered office at 16, Palace Street, SW1E 5JD London, United Kingdom, registered with the Companies House London under number LP 11277	200,224 class A1 shares 3,368 class A2 shares 3,368 class A3 shares 3,368 class A4 shares 3,368 class A5 shares 3,368 class A6 shares 3,368 class A7 shares 3,368 class A8 shares 3,368 class A9 shares 3,368 class A10 shares
3i Pan European Buyouts 2006-08C L.P., a limited partnership, having its registered office at 16, Palace Street, SW1E 5JD London, United Kingdom, registered with the Companies House London under number LP 11278	434,296 class A1 shares 7,305 class A2 shares 7,305 class A3 shares 7,305 class A4 shares 7,305 class A5 shares 7,305 class A6 shares 7,305 class A7 shares 7,305 class A8 shares 7,305 class A9 shares 7,305 class A10 shares

Pan European Buyouts Co-Invest 2006-08 L.P., a limited partnership, having its registered office at 16, Palace Street, SW1E 5JD London, United Kingdom, registered with the Companies House London under number LP 11279	45,657 class A1 shares 768 class A2 shares 768 class A3 shares 768 class A4 shares 768 class A5 shares 768 class A6 shares 768 class A7 shares 768 class A8 shares 768 class A9 shares 768 class A10 shares
3i Group Investments L.P., a limited partnership, having its registered office at 16, Palace Street, SW1E 5JD London, United Kingdom, registered with the Companies House London under number LP 6504	5,126 class A1 shares 86 class A2 shares 86 class A3 shares 86 class A4 shares 86 class A5 shares 86 class A6 shares 86 class A7 shares 86 class A8 shares 86 class A9 shares 86 class A10 shares
Pan European Buyouts (Nordic) Co-Invest 2006-08 L.P., a limited partnership, having its registered office at 16, Palace Street, SW1E 5JD London, United Kingdom, registered with the Companies House London under number LP 11553	5,615 class A1 shares 94 class A2 shares 94 class A3 shares 94 class A4 shares 94 class A5 shares 94 class A6 shares 94 class A7 shares 94 class A8 shares 94 class A9 shares 94 class A10 shares
Pan European Buyouts (Dutch) A Co- Invest 2006-08 L.P., a limited partnership, having its registered office at 16, Palace Street, SW1E 5JD London, United Kingdom, registered with the Companies House London under number LP 11874	3,059 class A1 shares 51 class A2 shares 51 class A3 shares 51 class A4 shares 51 class A5 shares 51 class A6 shares 51 class A7 shares 51 class A8 shares 51 class A9 shares 51 class A10 shares

all here represented by Flora Gibert, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal on 2 December 2013.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of 3i Scandferries Chartering Invest S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153.209 (the "Company"), incorporated by a notarial deed drawn up by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 12 Mai 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1426, page 68425 dated 12 July 2010 (the "Articles"), and whose Articles have not yet been amended since its incorporation.

The appearing parties, representing the whole corporate capital, require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The Shareholders resolve, pursuant to article 16 of the Articles, to appoint Mr. Antoine Clauzel, with professional address at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator of the Company (the "Liquidator"), who has accepted his mandate.

Third resolution

The Shareholders resolve that the Liquidator shall receive the powers as determined hereafter:

The Liquidator has the broadest powers and the authority to perform and execute all operations provided for by the Luxembourg company law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended (the "Law").

The Liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the Law without requesting the authorization of the Shareholders in the cases in which it is requested.

The Liquidator may, under his own responsibility, regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives and for the period he will fix.

The Liquidator shall be liable, both to third parties and to the Company, for the execution of the mandate given to him hereby.

The Liquidator's signature binds validly and without limitation the Company in the process of liquidation.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the Shareholders in cash or in kind to its willingness.

The Liquidator shall draft a report on the results of the liquidation and the employment of the corporate assets with supporting accounts and documents.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinq décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU

3i Europartners Va L.P., un limited partnership, ayant son siège social au 16, Palace Street, SW1E 5JD Londres, Grande-Bretagne, immatriculé auprès du Companies House London sous le numéro LP 11419	2,972,898 parts sociales de catégorie A1 20,847 parts sociales de catégorie A2 20,847 parts sociales de catégorie A3 20,847 parts sociales de catégorie A4 20,847 parts sociales de catégorie A5 20,847 parts sociales de catégorie A6 20,847 parts sociales de catégorie A7 20,847 parts sociales de catégorie A8 20,847 parts sociales de catégorie A9 20,847 parts sociales de catégorie A10
3i Europartners Vb L.P., un limited partnership, ayant son siège social au 16, Palace Street, SW1E 5JD Londres, Grande- Bretagne, immatriculé auprès du Companies House London sous le numéro LP 11420	3,295,337 parts sociales de catégorie A1 23,109 parts sociales de catégorie A2 23,109 parts sociales de catégorie A3 23,109 parts sociales de catégorie A4 23,109 parts sociales de catégorie A5 23,109 parts sociales de catégorie A6 23,109 parts sociales de catégorie A7 23,109 parts sociales de catégorie A8 23,109 parts sociales de catégorie A9 23,109 parts sociales de catégorie A10
3i Pan European Buyouts 2006-08A L.P., un limited partnership, ayant son siège social au 16, Palace Street, SW1E 5JD Londres, Grande-Bretagne, immatriculé auprès du Companies House London sous le numéro LP 11276	2,637,788 parts sociales de catégorie A1 44,372 parts sociales de catégorie A2 44,372 parts sociales de catégorie A3 44,372 parts sociales de catégorie A4 44,372 parts sociales de catégorie A5 44,372 parts sociales de catégorie A6 44,372 parts sociales de catégorie A7 44,372 parts sociales de catégorie A8 44,372 parts sociales de catégorie A9

3i Pan European Buyouts 2006-08B L.P., un limited partnership, ayant son siège social au 16, Palace Street, SW1E 5JD Londres, Grande-Bretagne, immatriculé auprès du Companies House London sous le numéro LP 11277	44,372 parts sociales de catégorie A10 200,224 parts sociales de catégorie A1 3,368 parts sociales de catégorie A2 3,368 parts sociales de catégorie A3 3,368 parts sociales de catégorie A4 3,368 parts sociales de catégorie A5 3,368 parts sociales de catégorie A6 3,368 parts sociales de catégorie A7 3,368 parts sociales de catégorie A8 3,368 parts sociales de catégorie A9 3,368 parts sociales de catégorie A10
3i Pan European Buyouts 2006-08C L.P., un limited partnership, ayant son siège social au 16, Palace Street, SW1E 5JD Londres, Grande-Bretagne, immatriculé auprès du Companies House London sous le numéro LP 11278	434,296 parts sociales de catégorie A1 7,305 parts sociales de catégorie A2 7,305 parts sociales de catégorie A3 7,305 parts sociales de catégorie A4 7,305 parts sociales de catégorie A5 7,305 parts sociales de catégorie A6 7,305 parts sociales de catégorie A7 7,305 parts sociales de catégorie A8 7,305 parts sociales de catégorie A9 7,305 parts sociales de catégorie A10
Pan European Buyouts Co-Invest 2006-08 L.P., un limited partnership, ayant son siège social au 16, Palace Street, SW1E 5JD Londres, Grande-Bretagne, immatriculé auprès du Companies House London sous le numéro LP 11279	45,657 parts sociales de catégorie A1 768 parts sociales de catégorie A2 768 parts sociales de catégorie A3 768 parts sociales de catégorie A4 768 parts sociales de catégorie A5 768 parts sociales de catégorie A6 768 parts sociales de catégorie A7 768 parts sociales de catégorie A8 768 parts sociales de catégorie A9 768 parts sociales de catégorie A10
3i Group Investments L.P., un limited partnership, ayant son siège social au 16, Palace Street, SW1E 5JD Londres, Grande- Bretagne, immatriculé auprès du Companies House London sous le numéro LP 6504	5,126 parts sociales de catégorie A1 86 parts sociales de catégorie A2 86 parts sociales de catégorie A3 86 parts sociales de catégorie A4 86 parts sociales de catégorie A5 86 parts sociales de catégorie A6 86 parts sociales de catégorie A7 86 parts sociales de catégorie A8 86 parts sociales de catégorie A9 86 parts sociales de catégorie A10
Pan European Buyouts (Nordic) Co- Invest 2006-08 L.P., un limited partnership, ayant son siège social au 16, Palace Street, SW1E 5JD Londres, Grande-Bretagne, immatriculé auprès du Companies House London sous le numéro LP 11553	5,615 parts sociales de catégorie A1 94 parts sociales de catégorie A2 94 parts sociales de catégorie A3 94 parts sociales de catégorie A4 94 parts sociales de catégorie A5 94 parts sociales de catégorie A6 94 parts sociales de catégorie A7 94 parts sociales de catégorie A8 94 parts sociales de catégorie A9 94 parts sociales de catégorie A10
Pan European Buyouts (Dutch) A Co- Invest 2006-08 L.P., un limited partnership, ayant son siège social au 16, Palace Street, SW1E 5JD Londres, Grande-Bretagne, immatriculé auprès du Companies House London sous le numéro LP 11874	3,059 parts sociales de catégorie A1 51 parts sociales de catégorie A2 51 parts sociales de catégorie A3 51 parts sociales de catégorie A4 51 parts sociales de catégorie A5 51 parts sociales de catégorie A6 51 parts sociales de catégorie A7 51 parts sociales de catégorie A8 51 parts sociales de catégorie A9 51 parts sociales de catégorie A10

tous ici représentées par Flora Gibert, clerc de notaire, résidant à Luxembourg, en vertu des procurations délivrées le 2 décembre 2013.

Lesdites procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les "Associés") de 3i Scandferries Chartering Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.209 (la "Société"), constituée par un acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 12 mai 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1426, page 68425 du 12 juillet 2010 (les "Statuts"), et dont les Statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de dissoudre et de mettre la Société en liquidation à compter de la date du présent acte.

Deuxième résolution

Les Associés décident, vertu de l'article 18 des Statuts, de nommer comme liquidateur de la Société M. Antoine Clauzel, avec adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le "Liquidateur"), qui a accepté ce mandat.

Troisième résolution

Les Associés décident que le Liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après:

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus et l'autorité pour accomplir et exécuter toutes les opérations prévues par la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

Le Liquidateur a le pouvoir d'accomplir toutes les opérations prévues par l'article 145 de la Loi sans devoir demander l'autorisation spécifique préalable des Associés. Le Liquidateur peut déléguer sous sa propre responsabilité, concernant des opérations spéciales ou spécifiques, telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine à un ou plusieurs représentants et pour la période qu'il détermine.

Le Liquidateur sera responsable tant envers les tiers qu'envers la Société, pour l'exécution du mandat qui lui est donné.

La signature du Liquidateur lie valablement et sans limitation la Société dans le processus de liquidation.

Le Liquidateur peut distribuer les biens de la Société aux Associés en numéraire ou en nature à sa discrétion.

Le Liquidateur rédigera un rapport sur les résultats de la liquidation et sur l'emploi des actifs sociaux, comptes et documents à l'appui.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ mille deux cents euros.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française. À la demande des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, connues du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56098. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176365/288.

(130215075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

FoamCo 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 121.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176715/9.

(130215252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Mayroy, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 48.865.

L'adresse de Monsieur Antoine FLOCHEL, administrateur, respectivement administrateur-délégué et Président du Conseil d'Administration de la société, est modifiée comme suit:

Monsieur Antoine FLOCHEL, 32, rue Michel Welter, L-2730 LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013180132/13.

(130219276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Ouvea Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 155.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013180208/10.

(130220060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

PBN Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 153.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013180265/10.

(130218511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

PB2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 52, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 77.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013180266/10.

(130218851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

ProLogis European Holdings XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013180249/9.

(130219416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Pendekar Holdings (Meghnaghat) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 90.730.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Pendekar Holdings (Meghnaghat) S.à r.l.

TMF Corporate Services S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2013180235/14.

(130218950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Potsdamer Holding 188-192 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 176.539.

In the year two thousand and thirteen, on the third of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Optimum Evolution Fund SIF, a Luxembourg specialized investment fund (fonds d'investissement spécialisé) organised as an investment company with variable capital in the form of a public limited company (société d'investissement à capital variable) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 142.852 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Ms Sabine Verena ARNOLD, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on November 22nd, 2013.

Said proxy, being signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary to document the following:

I. That it is the sole shareholder of Potsdamer Holding 188-192 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a corporate capital of one million eighty thousand euro (EUR 1,080,000), registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 176.539, incorporated pursuant to a deed of Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf, Grand Duchy of Luxembourg, on April 3rd, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1300 of June 1st, 2013, the articles of incorporation which have been rectified pursuant to a deed of the same notary, on July 25th, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2367 of September 25th, 2013, and which have not been amended since (the "Company").

II. That all the ten thousand and eight hundred (10,800) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder declares having had full prior knowledge.

III. That the agenda of the present meeting is the following:

1. Reduction of the issued share capital of the Company from its present amount of one million eighty thousand euro (EUR 1,080,000) for an amount of one million thirty thousand euro (EUR 1,030,000) (the "Share Capital Reduction Amount") to fifty thousand euro (EUR 50,000) by cancellation of ten thousand three hundred shares (10,300), the Share Capital Reduction amount to be repaid to the Sole Shareholder in accordance with the provisions of article 69 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and pursuant to such payment terms agreed between the Company and the Sole Shareholder.

2. Consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

After duly considering each item of the agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the issued share capital of the Company from its present amount of one million eighty thousand euro (EUR 1,080,000) for an amount of one million thirty thousand euro (EUR 1,030,000) to fifty

thousand euro (EUR 50,000) by cancellation of ten thousand three hundred (10,300) shares, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.

The Sole Shareholder resolves that the Company shall repay the Share Capital Reduction Amount to the Sole Shareholder in accordance with the provisions of article 69 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company to henceforth read as follows:

« **Art. 5. Share Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at fifty thousand euro (EUR 50,000), represented by five hundred (500) ordinary Shares having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each. »

Close of meeting

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital decrease are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the above named appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, such proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Optimum Evolution Fund SIF, un fonds d'investissement spécialisé organisé sous la forme d'une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, avec siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.852 ("L'Associée Unique"),

représentée par Mademoiselle Sabine Verena ARNOLD, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 22 novembre 2013.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lequel comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'elle est l'unique associée de Potsdamer Holding 188-192 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ayant un capital social d'un million et quatre-vingt mille euros (1.080.000.- EUR), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.539, constituée suivant acte reçu par Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1300 du 1^{er} juin 2013, et dont les statuts ont été rectifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 25 juillet, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2367 du 25 septembre 2013 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors (la "Société").

II. Qu'il apparaît que l'ensemble des dix mille huit cents (10.800) parts sociales sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social émis de la Société d'un montant d'un million trente mille euros (1.030.000.- EUR) (le "Montant de la Réduction de Capital") afin de le porter de son montant actuel d'un million quatre-vingt mille euros (1.080.000.- EUR) à cinquante mille euros (50.000.- EUR) par l'annulation de dix mille trois cents (10.300) parts sociales, le Montant de la Réduction de Capital étant remboursable conformément aux dispositions de l'article 69 de loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et conformément aux conditions de paiement convenues entre l'Associé Unique et la Société.

2. Par conséquent, modification de l'article 5 des statuts de la Société.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, l'Associée Unique prends les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de réduire le montant du capital social émis de la Société d'un montant d'un million trente mille euros (1.030.000.- EUR) (le "Montant de la Réduction de Capital") afin de le porter de son montant actuel d'un million quatre-vingt mille euros (1.080.000.- EUR) à cinquante mille euros (50.000.- EUR) par l'annulation de dix mille trois cents (10.300) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

L'Associée Unique décide que la Société remboursera le Montant de la Réduction de Capital conformément aux dispositions de l'article 69 de loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, L'Associée Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cinquante mille euros (50.000.- EUR) représenté par cinq cents (500) Parts Sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune. »

Clôture

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette réduction du capital social sont estimés à mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. V. Arnold et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56066. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176072/129.

(130214308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

ProLogis UK CCXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.211.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176090/9.

(130214063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Panel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 39.465.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013180259/12.

(130219126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Miller Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 114.713.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 décembre 2013.

Le siège social est transféré au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour la société

MILLER HOLDINGS S.A.

Référence de publication: 2013180152/11.

(130219041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Karella Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 182.504.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the sixth day of the month of December.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A., a private limited liability company (Société Anonyme) established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 372 000, having its registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg register of commerce and companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 64 327 (hereafter, the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Frank Trinteler, with professional address in 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal dated on 6 December 2013, which, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for purpose of registration.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declared to establish.

Chapter I - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Karella Holdings S.à r.l.", which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (hereafter, the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter, the "Articles").

Art. 2. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Schuttrange by a resolution of the manager(s) or by a resolution of the board of managers, as the case may be.

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder (s) whose adoption is subject to the quorum and majority requirements for an amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that, in the view of the manager(s) or the board of managers, as the case may be, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Law. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager(s) or the board of managers, as the case may be.

Art. 3. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind and loans, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg and/or abroad.

The Company may invest directly or indirectly in real estate, intellectual property rights, or any other movable or immovable property of any kind.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, debentures and any type of debt or equity securities such as (but not limited to) preferred equity certificates, such securities being convertible or not.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including upstream or cross-stream) or to third parties, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

Finally, the Company may perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Chapter II - Capital, Shares

Art. 5. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares. Each issued share has a nominal value of one Euro (EUR 1) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law or any contractual arrangement entered into between the shareholders.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

The Company may, without limitation, accept shareholders' equity or other contributions without issuing shares or other securities in consideration of the contribution and may inscribe the contributions in one or more accounts. The decisions relating to the use of these accounts must be taken by the shareholders without prejudice of the Law or the present Articles.

Art. 6. Each share entitles to one (1) vote, subject to the limitations imposed by the Law. Towards the Company, the Company's shares are indivisible and only one (1) owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares may be freely transferred amongst such shareholders. Save as otherwise provided by the Law, the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital, without prejudice to the provisions of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, as amended.

The Company may acquire its own shares in view of and subject to their immediate cancellation, without prejudice to the provisions of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, as amended.

Art. 8. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency, bankruptcy, winding-up or dissolution of the single shareholder or of any shareholders.

Chapter III - Managers, Statutory auditors

Art. 9. The Company is managed by one or several managers who need not to be shareholders. In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The manager(s) or the board of managers, as the case may be, will be elected by the shareholder(s) who will determine their number and the term of their office. They will hold their office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as category A managers or category B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting of the board of managers and the managers shall be duly identified with respect to the category they belong.

Art. 10. The manager(s) or the board of managers, as the case may be, is (are) vested with the broadest powers to perform or approve all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the managers) or the board of managers, as the case may be.

Art. 11. The manager(s) or the board of managers, as the case may be, may sub-delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

Art. 12. The board of managers (if any) may elect a chairman among its members. The board of managers may also elect a secretary, who need not be a manager or a shareholder of the Company, and who will be responsible for keeping the minutes of the relevant meeting of the board of managers.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any two (2) managers. A written notice shall be sent to all managers by any means of communication allowing for the transmission of a written text at least twenty four (24) hours prior to the date of the meeting of the board of managers, unless a shorter notice period has been agreed upon by all the managers. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. If all the managers are present or represented at the meeting, they may waive all convening requirements and formalities.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy. Any manager may represent one or several managers of any category.

The meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the board of managers may from time to time determine.

Any manager may participate in a meeting by means of telephone or video conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

A quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office including, in case of different categories of managers, at least one (1) category A manager and one (1) category B manager.

Art. 13. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any two (2) managers or by the chairman and the secretary (if any). Copies or extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two (2) managers or by the chairman and the secretary (if any). These minutes, copies and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the board of managers validly held.

The resolutions adopted by the single manager shall be documented in writing and signed by the single manager.

Resolutions in writing may be taken by the members of the board of managers, provided that those resolutions are signed by all the managers, in which case they shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers and the date of such resolutions shall be the one referred to in the resolutions or the one opposite the last signature, as the case may be. The resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by the managers.

Art. 14. In dealing with third parties, the Company shall be bound by the single signature of any manager.

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as category A managers or as category B managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) category A manager and one (1) category B manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

Art. 15. The manager(s) or the board of managers, as the case may be, assumes, by reason of his/her/its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her/it in the name of the Company. Any such manager (s) or the board of managers, as the case may be, is only liable for the performance of its duties.

The Company shall indemnify any manager, officer or employee of the Company and, if applicable, his/her/its successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him/her/it in connection with any action, suit or proceeding to which he/she/it may be made a party by reason of him/her/it being or having been manager, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the

Company is a shareholder or creditor and by which he/she/it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she/it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles may be entitled.

Art. 16. If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole manager, it suffices that the transactions between the Company and its manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the manager(s) or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 17. Subject to approval by the shareholder(s), the manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of his/their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 18. Even after cessation of their mandate or function, any manager, as well as any person who is invited to attend a meeting of the board of managers, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulgation is required by a legal or regulatory provision applicable to sociétés à responsabilité limitée.

Art. 19. Except where according to the Law, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one (1) or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate.

They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Law, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV - General meeting of shareholders

Art. 20. The shareholders shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles and the Law. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 21. If the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of shareholders shall be held on 25 April at 2.15 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 22. Unless there is only one (1) single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles or the Law, by the manager(s), alternatively, by the statutory auditor(s) (if any) or, more alternatively, by shareholders representing more than half (1/2) of the share capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgment of the managers), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 23. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. The board of managers may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by videoconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 24. Any general meeting of shareholders shall be presided over by a president or by a person designated by the manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The president of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the shareholders attending the general meeting of shareholders.

The president, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting of shareholders.

Art. 25. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment of the Articles, as the case may be, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles or the Law, for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment of the Articles, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

Art. 26. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau of the general meeting of shareholders and may be signed by shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders may be signed by the president of the general meeting of shareholders, the secretary of the general meeting of shareholders or a manager.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

If the Company has several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one (1) or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

Chapter V - Financial year, financial statements, distribution of profits

Art. 27. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 28. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager(s) or the board of managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 29. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

After allocation to the legal reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or

share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions, unless otherwise provided in the Articles or any contractual arrangement to which the shareholders are a party.

Notwithstanding the foregoing, the manager(s) or the board of managers, as the case may be, may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

Chapter VI - Liquidation, final provisions

Art. 30. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and the majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of the Articles.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the manager(s) or such other person (who may be a physical person or a legal entity, including a shareholder) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Art. 31. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company shall start on the date of this deed and shall end on the thirty-first of December two thousand fourteen.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been established, the above-named party, represented as stated above, has subscribed for the twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All these shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary, who has drawn up the present deed, declares that the conditions set forth in the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The party has estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole Shareholder

The above-named party, represented as stated above, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly-convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The Company's registered office is fixed at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons have been elected as managers for an indefinite period:
 - a) Mr Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employee, born in The Hague, the Netherlands, on 16 October 1970, professionally residing at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - b) Mrs Michelle Carvill, employee, born in Down, Ireland, on 26 November 1966, professionally residing at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. In the event of any discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sixième jour du mois de décembre,
par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A., une société anonyme établie en vertu du droit du Grand-Duché de Luxembourg au capital social de EUR 372 000, établie et ayant son siège social à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès de Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64 327 (ci-après, l'"Associé"),

représentée par Monsieur Frank Trinteler, avec adresse professionnelle à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, datée du 6 décembre 2013, laquelle, signée ne varietur, par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, agissant par son mandataire, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Karella Holdings S.à r.l." qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après, la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les "Statuts").

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Schuttrange par décision du ou des gérants ou, selon le cas, du conseil de gérance.

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se produisent ou sont imminents et qui compromettraient l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le ou les gérants (s) ou, selon le cas, le conseil de gérance.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou autrement de parts sociales, obligations, titres obligataires et autres instruments financiers et prêts et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des participations dans d'autres partenariats et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg et/ou à l'étranger.

La Société peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créance ou de capital de toute nature y inclus, mais sans limitation, des preferred equity certificates convertibles ou non.

D'une manière générale, la Société peut octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises, dans lesquelles la Société a des participations ou qui font partie intégrante du groupe des sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement) ou à des tiers, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut également contracter, exécuter ou accomplir toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, de prêt de titres, ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II - Capital, Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale d'un euro (EUR 1) et est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi ou tout autre accord contractuel conclu entre les associés.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société rachèterait à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale.

La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux propres ou autres apports sans émettre d'actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut inscrire les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes doivent être prises par les actionnaires sous réserve de la Loi et des présents Statuts.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote, soumis aux limitations imposées par la Loi. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un (1) seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Sauf dispositions contraires dans la Loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social, sans préjudice quant aux dispositions de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garanties financières, telle que modifiée.

La Société peut racheter ses propres parts sociales en vue et à condition de les annuler immédiatement, sans préjudice aux dispositions de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garanties financières, telle que modifiée.

Art. 8. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité, de la faillite ou de la dissolution de l'associé unique ou de l'un quelconque des associés.

Chapitre III - Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être des associés. Si plus d'un gérant est nommé, ils constituent un conseil de gérance.

Le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif.

Le ou les associés pourront décider de qualifier les gérants comme gérants de catégorie A ou gérants de catégorie B. Une telle classification des gérants sera dûment inscrite dans les minutes de la réunion pertinente du conseil de gérance et l'appartenance des gérants à une catégorie particulière seront dûment constatée.

Art. 10. Le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi aux associés relèvent de la compétence du ou des gérants ou, selon le cas, du conseil de gérance.

Art. 11. Le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance peuvent subdéléguer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de leur choix.

Art. 12. Le conseil de gérance (s'il y en a) peut élire un président parmi ses membres. Le conseil de gérance peut également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou par deux (2) gérants. Une convocation écrite est envoyée à tous les gérants par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de la réunion du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus court n'ait été décidé par tous les gérants. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion, ils peuvent par ailleurs également renoncer aux conditions et formalités de convocation.

Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions du conseil de gérance se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le conseil de gérance.

Chaque gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant pourra représenter un ou plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le conseil de gérance pourra déterminer de temps à autre.

Chaque gérant peut participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'un avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Une réunion tenue par ces moyens est réputée être tenue au siège social de la Société.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, y compris, en cas de différentes catégories de gérants, au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B.

Art. 13. Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par deux (2) gérants ou par le président et le secrétaire (s'il y en a). Des copies ou extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux (2) gérants soit par le président et le secrétaire (s'il y en a). Ces procès-verbaux, copies et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du conseil de gérance valablement tenue.

Les résolutions adoptées par le gérant unique sont consignées par écrit et signées par gérant unique.

Une résolution écrite, approuvée et signée par tous les membres du conseil de gérance, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance. La date de cette résolution est celle figurant sur l'écrit en question ou, selon le cas, celle figurant en face de la dernière signature sur ledit écrit. Une telle décision peut être consignée dans un (1) ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signés chacun par un (1) ou plusieurs gérants.

Art. 14. A l'égard des tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de l'un des gérants.

Toutefois, si le ou les associés ont qualifié les gérants de gérants de catégorie A ou gérants de catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Chaque gérant ou membre du conseil de gérance est uniquement responsable de ses devoirs à l'égard de la Société.

La Société indemniserà tout gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, ses successeurs, héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérant, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 16. Au cas où un des gérants aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser les autres gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction.

Dans l'hypothèse d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales de marché et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou un fondé de pouvoirs de la Société ait un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en est gérant, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Art. 17. Sous réserve de l'approbation de l'associé unique ou des associés, le ou les gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 18. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout gérant, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du conseil de gérance, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés à responsabilité limitée.

Art. 19. Sauf lorsque, conformément à la Loi, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses

documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un (1) ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Les commissaires ou réviseurs d'entreprises agréés seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par disposition de la Loi, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV - Assemblée générale des associés

Art. 20. Les associés exercent les pouvoirs qui leurs sont dévolus par les Statuts et par la Loi. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associées régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 21. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés se tiendra le 25 avril à 14.15 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. A moins qu'il n'y ait qu'un (1) associé unique, les associés peuvent également se réunir en assemblées générales des associés, conformément aux conditions fixées par les Statuts et la Loi, sur convocation du ou des gérants, subsidiairement, du ou des commissaires (le cas échéant), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale, ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourront se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le ou les gérants, le requièrent.

Art. 23. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales des associés en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, associé ou non. Le conseil de gérance peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un associé aux assemblées générales des associés.

Les associés participant à une assemblée générale des associés par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 24. Chaque assemblée générale des associés est présidée par un président ou par une personne désignée par le ou les gérants ou, dans l'absence d'une telle désignation, par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés désigne un (1) secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les associés présents à l'assemblée générale des associés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 25. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi, en vue de la modification des Statuts de la Société ou de vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 26. Les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par les membres du bureau de l'assemblée générale des associés et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les copies ou extraits de résolutions adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par le président de l'assemblée générale des associés, le secrétaire de l'assemblée générale des associés ou un gérant.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par le ou les gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

Chapitre V - Année sociale, comptes, distributions de profits

Art. 27. L'année sociale commence le premier janvier et se termine au trente et un décembre de chaque année.

Art. 28. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance dudit inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 29. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Après affectation à la réserve légale, l'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, à l'associé unique ou aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions, sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans tout arrangement contractuel auquel les associés sont partie.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le ou les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale.

Chapitre VI - Liquidation, dispositions finales

Art. 30. La Société peut être dissoute par une résolution de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les Statuts ou par la Loi pour toute modification de Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du ou des gérants ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou morale y compris un associé), nommé par l'associé unique ou les associés, qui déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le boni de liquidation sera distribué à l'associé unique ou aux associés de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Art. 31. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre deux mille quatorze.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée, agissant par son mandataire, déclare souscrire les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Résolutions de l'associé unique

Et immédiatement après la constitution de la Société, la comparante préqualifiée, agissant par son mandataire, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoquée, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Sont appelés aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employé privé, né à La Haye, Pays-Bas, le 16 octobre 1970, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg; et

b) Madame Michelle Carvill, employé privé née à Down, Irlande, le 26 novembre 1966, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussignée qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante pré-mentionnée, connue du notaire par nom, prénom, qualité et demeure a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: F. TRINTELER, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56006. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174864/611.

(130213402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Aphilion SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.962.

Le Bilan au 30 juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Pour APHILION SIF

BNP Paribas Securities Services

Référence de publication: 2013181202/12.

(130221339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Alucard Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 97.859.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013181230/10.

(130221321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Participh S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 169.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013175064/9.

(130213172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

**T&F Capital Trustees S.A., Société Anonyme,
(anc. T&F Capital Trustee Limited Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 182.336.

In the year two thousand and thirteen on the fifth day of December,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "T&F Capital Trustee Limited Luxembourg S.A.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte in process of registration with the Luxembourg Trade Registry, incorporated by deed enacted on the 28 November 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is composed of the sole shareholder "T&F TAX AND FINANCE S.A.", a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with registered address at 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B111822, duly represented by Mrs. Flora Gibert, employee, by virtue of a proxy given under private seal, dated 4 December 2013.

The aforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

After the foregoing was approved by the meeting, the Sole Shareholder decides what follows:

Sole resolution:

The Sole Shareholder decides to change the name of the Company into "T&F Capital Trustees S.A."

As a consequence, the Sole Shareholder decides to amend the article 1.2 of the articles of association of the Company as follows:

" **1.2.** The Company exists under the name of "T&F Capital Trustees S.A."

Prevailing version

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille treize, le cinq décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "T&F Capital Trustee Limited Luxembourg S.A.", ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 48 boulevard Grande Duchesse Charlotte, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, constituée suivant acte reçu le 28 novembre 2013, pas encore publié au Mémorial, Recueil Spécial C.

L'assemblée est composée de l'associé unique, "T&F TAX AND FINANCE S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B111822 ici représentée par Madame Flora Gibert, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 4 December 2013.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée et requiert le notaire soussigné de prendre acte des résolutions qu'il a prises:

Résolution unique:

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en "T&F Capital Trustées S.A."

Par conséquent, l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

1.2. La Société adopte la dénomination «T&F Capital Trustees S.A.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F.GIBERT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 9 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56097. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013175185/61.

(130213196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

IM Asset Management SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9142 Burden, 11, Op Kräizfelder.

R.C.S. Luxembourg B 142.538.

L'an deux mille treize, le trois décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «IM ASSET MANAGEMENT S.A.» avec siège social à L-9053 Ettelbruck, 53 Avenue J.F. Kennedy

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 octobre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 2719 du 7 novembre 2008,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 142.538.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de Monsieur Marco FIEGER expert-comptable, né à Ettelbruck le 27 juin 1969 (matricule 1969 06 27 119), demeurant à 11, op Kräizfelder, L-9142 Burden;

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que le présent acte a pour objet de:

1. Transfert du siège social de la société d'Ettelbruck, 53 Avenue J.F. Kennedy à 11, op Kräizfelder, L-9142 Burden et modification de l'article 2 des statuts.

2. Divers

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents ou représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de d'Ettelbruck, 53 Avenue J.F. Kennedy à 11, op Kräizfelder, L-9142 Burden et de modifier par conséquent l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune d'Erpeldange. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 650,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Marco FIEGER, Pierre PROBST

Enregistré à Diekirch, Le 4 décembre 2013. Relation: DIE/2013/14966. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 16 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174829/51.

(130213654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Sunset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.726,40.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.817.

IN THE YEAR TWO THOUSAND and THIRTEEN, ON THE SIXTH DAY of DECEMBER.

Before us, Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert, who will be the depositary of the present deed;

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "General Meeting") of SUNSET S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 104.817, incorporated by deed of Maître Jacques Delvaux, then notary residing in Luxembourg, on 8 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 191 of 3 March 2005, page 9140 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended pursuant to:

- a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on 15 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2477 of 31 October 2007, page 118871;
- a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on 14 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1724 of 12 July 2008, page 82737;
- a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 9 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2323, page 111469 on September 23, 2008;
- a deed of Maître Joseph ELVINGER, in replacement of Maître Jacques Delvaux, then notary residing in Luxembourg, on October 7 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2784, page 133608 on November 18, 2008;
- a deed of Maître Jacques DELVAUX, then notary residing in Luxembourg, on November 24 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 98, page 4700 on January 16, 2009;
- a deed of Maître Jacques DELVAUX, then notary residing in Luxembourg, on 13 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1973, page 94667 on 9 October 2009; and
- a deed of Maître Jacques DELVAUX, then notary residing in Luxembourg, on 24 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1145, page 54951 on 2 June 2010;
- a deed of Maître Jacques DELVAUX, then notary public residing in Luxembourg-City, in replacement of Maître Cosita DELVAUX, notary public, residing at Redange-sur-Attert, on 9 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2960, page 142043 on 2 December 2011;
- a deed of Maître Cosita DELVAUX, notary public residing in Redange-sur-Attert, on 28 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2032, page 97517 on 16 August 2012;
- a deed of Maître Cosita DELVAUX, notary public residing in Redange-sur-Attert, on 7 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3009, page 144392 on 12 December 2012;
- a deed of Maître Cosita DELVAUX, notary public residing in Redange-sur-Attert, on 28 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 112, page 5353 on 17 January 2013; and for the last time pursuant to
- a deed of Maître Cosita DELVAUX, notary public residing in Redange-sur-Attert, on 20 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3050, page 146364 on 3 December 2013.

The General Meeting was opened by Caroline RONFORT, employee, residing in Luxembourg, the chairman, who appointed as secretary Stella LE CRAS, employee, residing in Luxembourg, the General Meeting elected as scrutineer Stella LE CRAS, employee, residing in Luxembourg (the "Bureau").

The Bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the General Meeting is worded as follows:

Agenda

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 3,438.69, in order to bring it from its current amount of EUR 56,165.09 to an amount of EUR 52,726.40, through the cancellation of 343,869 Class B3 Shares of EUR 0.01 (one Euro cent) each, which have been repurchased by the Company;

2. Subsequent amendment of Article 7.1 of the Articles of the Company;

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the Bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present General Meeting, so that the General Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved, the General Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting RESOLVES to reduce the share capital of the Company by an amount of three thousand four hundred and thirty-eight Euro and sixty-nine cents (EUR 3,438.69), in order to bring it from its current amount of fifty-six thousand one hundred and sixty-five Euro and nine cents (EUR 56,165.09) to an amount of fifty-two thousand seven hundred and twenty-six Euro and forty cents (EUR 52,726.40) through the cancellation of three hundred forty-three thousand eight hundred and sixty-nine (343,869) Class B3 shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each, which have been repurchased by the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the meeting resolves to amend Article 7.1 -Subscribed and Paid Up Share Capital of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **7.1. Subscribed and Paid Up Share Capital.** The Company's share capital is fixed at EUR 52,726.40 (fifty-two thousand seven hundred and twenty-six Euro and forty cents) represented by 5,272,640 (five million two hundred and seventy-two thousand six hundred and forty) redeemable Shares, all fully subscribed and entirely paid up, divided into:

- a) 4,584,902 Class A Shares
- b) 343,869 Class B1 Shares
- c) 343,869 Class B2 Shares

All with a par value of 0.01 EUR (One Euro cent) each.

At any time and as long as all the Shares are held by one single Shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole Shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing."

There being no further business, the General Meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE SIX DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, qui sera le dépositaire du présent acte;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée Générale») de SUNSET S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.817, constituée par acte du Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 8 décembre 2004, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 191 du 3 mars 2005, page 9140 (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés suivant:

- un acte notarié de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, du 15 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2477 du 31 octobre 2007, page 118871;
- un acte notarié de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, du 14 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1724 du 12 juillet 2008, page 82737;
- un acte notarié de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, du 9 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2323, page 111469 du 23 septembre, 2008;
- un acte notarié de Maître Joseph ELVINGER, en remplacement de Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Luxembourg, du 7 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2784, page 133608 du 18 novembre, 2008.
- un acte notarié de Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, du 24 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 98, page 4700 du 16 janvier 2009;
- un acte notarié de Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, du 13 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1973, page 94667 du 9 octobre 2009; et
- un acte notarié de Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, du 24 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1145, page 54951 du 2 juin 2010;
- un acte notarié de Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, du 9 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2960, page 142043 du 2 décembre 2011;
- un acte notarié de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, du 28 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2032, page 97517 du 16 août 2012;
- un acte notarié de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, du 7 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3009, page 144392 du 12 décembre 2012;
- un acte notarié de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, du 28 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 112, page 5353 du 17 janvier 2013, et pour la dernière fois suivant
- un acte notarié de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, du 20 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3050, page 146364 du 3 décembre 2013.

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Caroline RONFORT, employée, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Stella LE CRAS, employée, demeurant à Luxembourg, l'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Stella LE CRAS, employée, demeurant à Luxembourg (le «Bureau»).

Le Bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 3.438,69 pour le réduire de son montant actuel de EUR 56.165,09 à un montant de EUR 52.726,40 par l'annulation de 343.869 parts sociales de classe B3, chacune d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro), qui ont été rachetées par la Société;

2) Modification subséquente de l'article 7.1 des statuts de la Société;

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des associés représentés.

III. Au vu de la prédite liste de la présence, tous les parts sociales en émission sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale, dès lors l'Assemblée Générale peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée Générale, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de trois mille quatre cent trente-huit Euro et soixante-neuf cents (EUR 3.438,69) pour le ramener de son montant actuel de cinquante-six mille cent soixante-cinq Euro et neuf cents (EUR 56.165,09) à un montant de cinquante-deux mille sept cent vingt-six Euro et quarante cents (EUR 52.726,40) par l'annulation de trois cent quarante-trois mille huit cent soixante-neuf (343.869) parts sociales de classe B3 d'une valeur nominale d'un cent d'Euro (EUR 0,01) chacune, qui ont été rachetées par la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 7.1 -Capital Souscrit et Libéré des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivant:

" 7.1. Capital Souscrit et Libéré.

Le capital social de la Société est fixé à EUR 52.726,40 (cinquante-deux mille sept cent vingt-six Euro et quarante cents) représenté par 5.272.640 (cinq millions deux cent soixante-douze mille six cent quarante) Parts Sociales rachetables, toutes entièrement souscrites et payées, divisées comme suit:

- a) 4.584.902 Parts Sociales de Classe A
- b) 343.869 Parts Sociales de Classe B1
- c) 343.869 Parts Sociales de Classe B2

Toutes ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euro) chacune.

A tout moment, et tant que toutes les parts sociales sont détenues par un associé unique, la Société est une société unipersonnelle dans le sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans cette éventualité les Articles 200-1 et 200-2, entre d'autres, s'appliqueront, ceci impliquant que chaque décision de l'associé unique et que chaque contrat signé entre lui et la Société représentée par lui devront être établies par écrit."

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présente acte est évalué à environ EUR 1.200.-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu aux comparants, tous étant connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et lieux de résidence, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. RONFORT, S. LE CRAS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 décembre 2013. Relation: RED/2013/2156. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 13 décembre 2013.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013175145/186.

(130213501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

KANDAHAR (Luxembourg) N°2 LIMITED S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 162.040,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

M. Gérald Stevens

Mandataire

Référence de publication: 2013180003/12.

(130219906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

KANDAHAR (Luxembourg) N°3 LIMITED S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

M. Gérald Stevens

Mandataire

Référence de publication: 2013180005/12.

(130219768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Heliotrope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 45.648.

Par décision de l'assemblée générale annuelle du 11 décembre 2013, les mandats des Administrateurs VALON S.A., société anonyme, représentée par Monsieur Guy KETTMANN représentant permanent, LANNAGE S.A. société anonyme et KOFFOUR S.A., société anonyme, représentée par Monsieur Guy BAUMANN représentant permanent, ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Luxembourg, le 23 DEC. 2013.

Pour: HELIOTROPE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013179898/18.

(130220018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

International Artsana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 9.299.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013179958/12.

(130219908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Novadelta Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 21A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 163.742.

L'an deux mille treize, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Delta Cafés SGPS S.A., une société anonyme de droit portugais valablement organisée et existante selon les lois portugaises, ayant son siège social à Avenida Calouste Gulbenkian, P-7370 Campo Maior, Portugal, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Campo Maior sous le numéro 506.210.499,

ici représentée par son président M. Manuel Rui Azinhais NABEIRO, gérant de sociétés, avec adresse professionnelle à Avenida Calouste Gulbenkian, 7370 Campo Maior, Portugal, pouvant engager la société par sa seule signature.

Laquelle partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Novadelta Luxembourg, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg par acte de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, du 26 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2824 du 18 novembre 2011, ayant son siège social à L-5365 Munsbach 21a, Rue Gabriel Lippmann, ayant un capital social de EUR 250.000,- et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.742 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 6 novembre 2012, publié au Mémorial numéro 82 du 14 janvier 2013.

Laquelle partie comparante, en tant qu'associé unique reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) afin de le passer de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) à un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation de la valeur nominale des parts sociales, pour la porter de sa valeur actuelle de un euro (EUR 1,-) à une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

2. Libération intégrale par l'associé unique actuel de l'augmentation de capital par un apport en numéraire.

3. Modification de la première phrase de l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1. et 2. ci-dessus.

4. Divers

La partie comparante, en sa capacité d'Associé Unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) afin de l'augmenter de son montant actuel d'un montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), à un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation de la valeur nominale des parts sociales, pour la porter de sa valeur actuelle de un euro (EUR 1,-) à une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Libération - Paiement

Dès lors, l'associé unique, représenté comme mentionné ci-dessus, a libéré intégralement cette augmentation de capital par un apport en numéraire de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de modifier la première phrase de l'article six (6) paragraphe 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social émis de la Société est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), divisé en deux cent cinquante mille parts sociales (250.000) ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune".

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille cinq cents euro (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nabairo, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 novembre 2013. Relation: LAC/2013/52892. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Référence de publication: 2013172475/62.

(130209720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Bilco Limited, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 117.765.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of November.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "BILCO LIMITED, S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 117765, (the "Company"), originally incorporated as a company governed by the laws of Gibraltar called "BILCO LIMITED",

and the Luxembourg nationality as well as the legal form of a public limited company under its current denomination have been adopted pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on July 3, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1689 of September 9, 2006.

The articles of association (the "Articles") have amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 14, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 855 of April 11, 2013.

The Meeting is presided by Mr. Klaus KRUMNAU, jurist, residing professionally in L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

The Chairman appoints Mr. Luis OJEDA, employee, residing professionally in L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, as secretary.

The Meeting elects Mrs. Liliana DE FEUDIS, employee, residing professionally in L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Due to a balance sheet error, having led to a redress of the balance sheet, cancellation of the capital increase by contribution in kind, consisting into conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim the sole shareholder held against the Company, enacted by notarial deed of December 14, 2012, at the amount of four million nine hundred and twelve thousand six hundred thirty-eight Euros and three Cents (4,912,638.03 EUR);

2. Pure and simple cancellation of the capital decrease enacted by notarial deed of December 14, 2012;

3. Re-fixing of the corporate capital at five hundred thirty-one thousand one hundred forty-five Euros and fifty-nine Cents (531,145.59 EUR), represented by twenty-one thousand three hundred and eighteen (21,318) shares without designation of the nominal value;

4. Increase, with retroactive effect on December 14, 2012, of the corporate capital to the extent of four million four hundred fifty-four thousand one hundred sixty-nine Euros and six Cents (4,454,169.06 EUR) in order to bring it from its presently fixed amount of five hundred thirty-one thousand one hundred forty-five Euros and fifty-nine Cents (531,145.59 EUR) up to four million nine hundred eighty-five thousand three hundred and fourteen Euros and sixty-five Cents (4,985,314.65 EUR), without issuance of new shares, but by the increase of the par value of the twenty-one thousand three hundred and eighteen (21,318) existing shares;

5. Full payment of the aforesaid capital increase by the sole shareholder, the public limited company governed by the laws of the British Virgin Islands "DUGAN MANAGEMENT S.A.", established and having its registered office in Tortola, Road Town, Pasea Estate (BVI), registered with the Registrar of Companies of the British Virgin Islands, under number 550480, by conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim it holds against the Company;

6. Decrease, with effect on December 14, 2012, of the corporate capital to the extent of three hundred seventy-five thousand three hundred and fourteen Euros and sixty-five Cents (375,314.65 EUR) in order to bring back it from its present amount of four million nine hundred eighty-five thousand three hundred and fourteen Euros and sixty-five Cents (4,985,314.65 EUR) to four million six hundred and ten thousand Euros (4,610,000.- EUR), by covering a part of the losses of the Company to the amount of three hundred seventy-five thousand three hundred and fourteen Euros and sixty-five Cents (375,314.65 EUR), without cancellation of shares, but by the decrease of the par value of the existing shares;

7. Subsequent amendment of the first paragraph of article 3 of the Articles;

8. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides, due to a balance sheet error, having led to a redress of the balance sheet, to cancel the capital increase by contribution in kind, consisting into conversion into capital of an uncontested, current and immediately

exercisable claim the sole shareholder held against the Company, enacted by notarial deed of December 14, 2012, at the amount of four million nine hundred and twelve thousand six hundred thirty-eight Euros and three Cents (4,912,638.03 EUR).

Second resolution

The Meeting decides the pure and simple cancellation of the capital decrease enacted pursuant to the notarial deed of December 14, 2012 and to re-fix of the corporate capital at five hundred thirty-one thousand one hundred forty-five Euros and fifty-nine Cents (531,145.59 EUR), represented by twenty-one thousand three hundred and eighteen (21,318) shares without designation of the nominal value.

Third resolution

The Meeting decides, with retroactive effect on December 14, 2012, to increase the corporate capital to the extent of four million four hundred fifty-four thousand one hundred sixty-nine Euros and six Cents (4,454,169.06 EUR) in order to bring it from its presently fixed amount of five hundred thirty-one thousand one hundred forty-five Euros and fifty-nine Cents (531,145.59 EUR) up to four million nine hundred eighty-five thousand three hundred and fourteen Euros and sixty-five Cents (4,985,314.65 EUR), without issuance of new shares, but by the increase of the par value of the twenty-one thousand three hundred and eighteen (21,318) existing shares.

Subscription - Payment

The Meeting states that the aforesaid capital increase has been fully paid up by the sole shareholder, the company "DUGAN MANAGEMENT S.A.", pre-mentioned, by contribution in kind, consisting into conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim that it holds against the Company, valued at four million four hundred fifty-four thousand one hundred sixty-nine Euros and six Cents (4,454,169.06 EUR) (the "Contribution").

Assessment - Contribution report

The Contribution has been valued and described in a report, dated November 6, 2013, drawn up by "iaab S.à.r.l.", a private limited liability company, with registered office in L-1521 Luxembourg, 129, rue Alphonse Fischer, acting as independent qualified auditor ("réviseur d'entreprises agréé") in the Grand Duchy of Luxembourg, under the signature of Mr. Kurt LALLEMAND, according to articles 26-1 and 32-1 of the modified law of August 10, 1915 on commercial companies.

The conclusion of such report is the following:

Conclusion

"Based on our diligence, nothing came to our attention that would make us think that the value of the contributed assets would not correspond at least to the increase of capital without issuing new shares."

Such report, after having been signed "ne varietur" by the participants of the Meeting and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Fourth resolution

The Meeting decides to decrease, with effect on December 14, 2012, the corporate capital to the extent of three hundred seventy-five thousand three hundred and fourteen Euros and sixty-five Cents (375,314.65 EUR) in order to bring back it from its present amount of four million nine hundred eighty-five thousand three hundred and fourteen Euros and sixty-five Cents (4,985,314.65 EUR) to four million six hundred and ten thousand Euros (4,610,000.- EUR), by covering a part of the losses of the Company to the amount of three hundred seventy-five thousand three hundred and fourteen Euros and sixty-five Cents (375,314.65 EUR), without cancellation of shares, but by the decrease of the par value of the existing shares.

The Meeting states, that the aforementioned capital decrease is realised by the absorption of current and carried forward losses to the extent of three hundred seventy-five thousand three hundred and fourteen Euros and sixty-five Cents (375,314.65 EUR).

The current and carried forward losses are documented in an interim balance sheet, which has been checked and signed "ne varietur" by the participants of Meeting and the undersigned notary, and will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

All powers are conferred to the board of directors in order to implement the necessary bookkeeping amendments.

Fifth resolution

In order to reflect the foregoing, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 3 of the Articles in order to give it henceforth the following wording:

« **Art. 3.** The corporate capital is fixed at to four million six hundred and ten thousand Euros (4,610,000.- EUR), represented by twenty-one thousand three hundred and eighteen (21,318) shares without designation of the nominal value."

Nothing else being on the agenda and nobody rising to speak, the Meeting is adjourned.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at three thousand nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorzième jour du mois de novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "BILCO LIMITED, S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117765, (la "Société"), constituée originellement en tant que société régie par les lois de Gibraltar dénommée "BILCO LIMITED",

et la nationalité luxembourgeoise ainsi que la forme juridique d'une société anonyme sous sa dénomination actuelle ont été adoptées suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 3 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1689 du 9 septembre 2006.

Les statuts, (les "Statuts"), ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 14 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 855 du 11 avril 2013.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Klaus KRUMNAU, juriste, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

Le Président désigne Monsieur Mr. Luis OJEDA, employé, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Liliana DE FEUDIS, employée, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dû à une erreur bilantaire ayant entraînée un redressement du bilan, annulation de l'augmentation de capital par apport en nature, consistant en conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible que l'actionnaire unique détenait à l'encontre de la Société, acté par acte notarié du 14 décembre 2012, à concurrence de quatre millions neuf cent douze mille six cent trente-huit Euros et trois Cents (4.912.638,03 EUR);

2. Annulation pure et simple de la réduction de capital acté par acte notarié en date du 14 décembre 2012;

3. Refixation du capital social à cinq cent trente et un mille cent quarante-cinq Euros et cinquante-neuf Cents (531.145,59 EUR), représenté par vingt et un mille trois cent dix-huit (21.318) actions sans désignation de valeur nominale;

4. Augmentation, avec effet rétroactif au 14 décembre 2012, du capital social à hauteur de quatre millions quatre cent cinquante-quatre mille cent soixante-neuf Euros et six Cents (4.454.169,06 EUR) afin de le porter de son montant précédent fixé à cinq cent trente et un mille cent quarante-cinq Euros et cinquante-neuf Cents (531.145,59 EUR) à quatre millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quatorze Euros et soixante-cinq Cents (4.985.314,65 EUR), sans émission d'actions nouvelles, mais par l'augmentation du pair comptable des vingt et un mille trois cent dix-huit (21.318) actions existantes;

5. Libération intégrale de l'augmentation de capital prédite par l'actionnaire unique, la société anonyme régie par les lois des Îles Vierges Britanniques "DUGAN MANAGEMENT S.A.", établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, Pasea Estate (IVB), inscrite au Registrar of Companies des Îles Vierges Britanniques sous le numéro 550480, par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible qu'elle détient à l'encontre de la Société;

6. Réduction, avec effet au 14 décembre 2012, du capital social à hauteur de trois cent soixante-quinze mille trois cent quatorze Euros et soixante-cinq Cents (375.314,65 EUR) pour le ramener de son montant actuel de quatre millions neuf

cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quatorze Euros et soixante-cinq Cents (4.985.314,65 EUR) à quatre millions six cent dix mille Euros (4.610.000,- EUR), par absorption d'une partie des pertes de la Société à concurrence de trois cent soixante-quinze mille trois cent quatorze Euros et soixante-cinq Cents (375.314,65 EUR), sans annulation d'actions, mais par la réduction du pair comptable des actions existantes;

7. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des Statuts;

8. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide, dû à une erreur bilantaire, ayant entraînée un redressement du bilan, d'annuler l'augmentation de capital par apport en nature, consistant en conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible que l'actionnaire unique détenait à l'encontre de la Société, acté par acte notarié du 14 décembre 2012, à concurrence de quatre millions neuf cent douze mille six cent trente-huit Euros et trois Cents (4.912.638,03 EUR).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide l'annulation pure et simple de la réduction de capital acté par acte notarié en date du 14 décembre 2012 et de refixer le capital social à cinq cent trente et un mille cent quarante-cinq Euros et cinquante-neuf Cents (531.145,59 EUR), représenté par vingt et un mille trois cent dix-huit (21.318) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'Assemblée décide, avec effet rétroactif, d'augmenter le capital social à hauteur de quatre millions quatre cent cinquante-quatre mille cent soixante-neuf Euros et six Cents (4.454.169,06 EUR) afin de le porter de son montant présentement fixé à cinq cent trente et un mille cent quarante-cinq Euros et cinquante-neuf Cents (531.145,59 EUR) à quatre millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quatorze Euros et soixante-cinq Cents (4.985.314,65 EUR), sans émission d'actions nouvelles, mais par l'augmentation du pair comptable des vingt et un mille trois cent dix-huit (21.318) actions existantes.

Souscription - Libération

L'Assemblée constate que l'augmentation de capital a été libérée intégralement par l'actionnaire unique, la société "DUGAN MANAGEMENT S.A.", pré-mentionnée par apport en nature, consistant en conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible qu'elle détient à l'encontre de la Société, évalué à quatre millions quatre cent cinquante-quatre mille cent soixante-neuf Euros et six Cents (4.454.169,06 EUR) ("Apport")

Evaluation - Rapport de l'apport

L'Apport a été évalué et décrit dans un rapport, daté du 6 novembre 2013, dressé par "iaab S.à.r.l.", une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1521 Luxembourg, 129, rue Alphonse Fischer, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant au Grand-Duché de Luxembourg, sous la signature de Monsieur Kurt LALLEMAND, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

Conclusion

"Based on our diligence, nothing came to our attention that would make us think that the value of the contributed assets would not correspond at least to the increase of capital without issuing new shares."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les participants à l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de réduire, avec effet au 14 décembre 2012, le capital social à hauteur de trois cent soixante-quinze mille trois cent quatorze Euros et soixante-cinq Cents (375.314,65 EUR) pour le ramener de son montant actuel de quatre millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quatorze Euros et soixante-cinq Cents (4.985.314,65 EUR)

à quatre millions six cent dix mille Euros (4.610.000,- EUR), par absorption d'une partie des pertes de la Société à concurrence de trois cent soixante-quinze mille trois cent quatorze Euros et soixante-cinq Cents (375.314,65 EUR), sans annulation d'actions, mais par la réduction du pair comptable des actions existantes.

L'Assemblée déclare que la réduction de capital pré-mentionnée est réalisée par absorption des pertes courantes et reportées à concurrence de trois cent soixante-quinze mille trois cent quatorze Euros et soixante-cinq Cents (375.314,65 EUR).

Les pertes courantes et reportées sont documentées dans un bilan intérimaire, lequel a été contrôlé et signé "ne varietur" par les participants à l'Assemblée et le notaire instrumentant et qui restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Tous pouvoirs sont au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Cinquième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des Statuts afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre millions six cent dix mille Euros (4.610.000,- EUR), représenté par vingt et un mille trois cent dix-huit (21.318) actions sans désignation de valeur nominale."

Plus rien d'autre n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne prenant la parole, l'Assemblée est clôturée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à trois mille neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. KRUMNAU, L. OJEDA, L. DE FEUDIS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2013. LAC/2013/52290. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Référence de publication: 2013170110/262.

(130207289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

RANCOIS Holding S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.096.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 août 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 septembre 2013.

Référence de publication: 2013170442/12.

(130207246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Ortika Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 150.539.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société le 28 août 2013

Le conseil de gérance de la Société prend acte de la démission de Mr. Jean Lemaire de ses fonctions de gérant de type B de la Société avec effet au 18 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013170033/12.

(130207551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

International Chemical Investors VIII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 173.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176859/9.

(130216160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

ProLogis UK CCXL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176091/9.

(130214069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

LFG London Financial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.961.

Les comptes annuels au 02.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/12/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013180061/12.

(130219068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Fimiproprieties S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 39.505.

L'an deux mille treize, le cinq décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FIMIPROPERTIES S.A.», ayant son siège social au 42 rue de la Vallée, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 39505, constituée suivant acte notarié en date du 6 février 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 318 du 24 juillet 1992. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 125 du 20 janvier 2009.

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Madame Christine Racot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Susana Gonçalves Martins, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la Présidente déclare et demande au notaire d'acter:

l) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Dissolution anticipée de la Société.

2) Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution immédiate de la Société «FIMIPROPERTIES S.A.».

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la Société: la société «GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 89A Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 42298).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. RACOT, I. MARECHAL-GERLAXHE, S. GONCALVES-MARTINS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16159. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013174751/59.

(130212986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Sealux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 133.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013180403/10.

(130219103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Sealux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 133.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013180404/10.

(130219151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Gestion Hôtelière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 182.496.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

INIZIATIVE IMMOBILIARI S.A., ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 94.067,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a, par son mandataire, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par les présentes:

Titre I^{er} . - Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La Société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

La société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriétés immobilières ou mobilières.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination «Gestion Hôtelière S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur d'une commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision d'associé(s) de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital émis et/ou autorisé peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un (1) seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Titre III. - Administration

Art. 12. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doit/vent pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) est/sont révocable(s) ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 12 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un (1) ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces mandataires, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance, réuni au Luxembourg, seront adoptées, à la majorité des gérants présents ou représentés.

Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant appartenant à la même classe de gérants que lui, qui sera physiquement présent à la réunion, afin, pour ce dernier, appartenant à la même classe de gérants, de voter en son nom à la réunion du Conseil de gérance.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 14. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un (1), mais moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

L'assemblée générale annuelle des associés se tiendront au Luxembourg le dernier mercredi de juin de chaque année. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Exercice social - Comptes - Profits - Distributions

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, les comptes de la Société sont établis et le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'associé unique ou, le cas échéant, aux associés en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. la décision de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes sera prise par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance;
2. des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance; et
3. ces comptes intérimaires, la date desquelles ne doit pas être antérieure à trois (3) semaines de la décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance y relative, font apparaître des bénéfices distribuables suffisants (y compris les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire).

Titre VI. - Liquidation - Lois applicables

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un (1) ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le(s) associé(s) qui déterminera(ont) leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante, INIZIATIVE IMMOBILIARI S.A., précitée, déclare souscrire cent vingt-cinq (125) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution à environ mille cinquante euros (EUR 1.050,-).

Décisions de l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants étant fixé à un (1), la Société sera par conséquent administrée par le gérant unique suivant:
- Monsieur Gianluca NINNO, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
- 2) L'adresse de la Société est fixée au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 novembre 2013. Relation GRE/2013/4772. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 11 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174765/148.

(130213129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.